

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Rénovation (ponçage, décapage, sablage)	Silice cristalline	Certaine	Présence dans les abrasifs (sable) utilisés pour le décapage ou dans les poussières émises par le décapage (à sec ou à l'humide) du support (béton, pierre, parpaings...).
	Amiante	Très probable	Présence dans les constructions antérieures à juillet 1997 (enduits, plaques ou ardoises en fibrociment, peintures, canalisations extérieures, mastics, joints de dilatation...).
	<i>Laines de verre et de roche</i>	Très probable	Certaines laines de verre ou de roche sont cancérigènes suspectés. Émission lors du retrait des matériaux d'isolation extérieure.
	Composés inorganiques du plomb	Possible	Présents dans certaines peintures anciennes (par exemple la céruse pour les composés du plomb).
	Arsenic	Exceptionnelle	
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Possible	Produits susceptibles d'être émis lors du décapage thermique des surfaces peintes ou enduites.
	Formaldéhyde	Possible	
	Benzène	Exceptionnelle	
	Fumées contenant des métaux Cadmium, chrome VI, arsenic, plomb	Possible	
	<i>Dioxyde de titane</i>	Certaine	Omniprésent dans les poussières de peintures ou d'enduits.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Dichlorométhane	Possible	Présent dans de nombreux décapants chimiques. A signaler que le règlement (UE) 276/2010 restreint l'utilisation du dichlorométhane dans les décapants de peintures. Ces derniers ne doivent plus être utilisés depuis le 6 juin 2012 (se reporter à la FAS 3 pour un avis sur la substitution).
	Poussières de bois	Certaine	Émises lors de toute opération sur des surfaces en bois.
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition possible lors des travaux en extérieur.
Préparation et application	2-Butanone oxime	Certaine	Agent « anti-peau » utilisé dans les peintures alkydes.
	Formaldéhyde	Possible	Agent conservateur utilisé dans certaines peintures conservées en stock. À noter son interdiction depuis 2011 comme conservateur dans les peintures.
	Composés du chrome VI	Possible	Utilisés comme pigments et agents anti-corrosion dans certaines peintures.
	Dioxyde de titane	Certaine	Pouvant être présent dans les poussières lors des opérations de ponçage entre deux couches.
	Diisocyanato diphenylméthane (MDI)	Possible	Présent dans les résines polyuréthanes utilisées pour les travaux d'étanchéité, de rebouchage de fissures et de peinture en intérieur.
	Méthylisobutylcétone (MIBK)	Possible	Présent dans certaines peintures en tant que solvant.
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Certaine	Emis par les compresseurs diesel.
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition possible lors des travaux en extérieur.
Entretien et nettoyage des équipements	Gazole	Certaine	Exposition lors du remplissage des réservoirs des engins diesel.
	Benzène	Très probable	Exposition lors du remplissage des réservoirs des équipements thermiques.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

	Trichloroéthylène	Possible	Présents dans certains stocks ou réserves de produits de nettoyage (se référer aux fiches de données de sécurité). Interdiction ou restriction d'utilisation dans les nouveaux produits.
	Dichlorométhane	Possible	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérigène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérigène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généré ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Brochure INRS « Peintures en solvants. Composition, risques toxicologiques et mesures de prévention » (ED 971)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20971>

Brochure INRS « Peintures en phase aqueuse (ou peintures à l'eau). Composition, risques toxicologiques, mesures de prévention » (ED 955)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20955>

Fiche d'aide au repérage des cancérigènes « Fabrication de peintures » (FAR 12)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%2012>

Fiche d'aide au repérage des cancérigènes « Métiers de la peinture » (FAR 22)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%2022>

Fiche FORSAPRE « Peintre Applicateur Revêtement »

http://www.forsapre.fr/fast/fast_fiche_imp.asp?id_fast=33&code=69042149

Décision de la Commission du 8 novembre 2010 concernant la non-inscription de certaines substances à l'annexe I, I A ou I B de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits biocides

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:291:0047:0048:FR:PDF>

Pour agir sur les risques

Page web du site INRS « Application de traitements, vernis et peintures sur bois »

<http://www.inrs.fr/accueil/secteurs/bois/traitement-verniss-peinture.html>

Brochure INRS « Peintre-tapissier. Fiche métier amiante » (ED 4276)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204276>

Fiche d'aide à la substitution des cancérigènes « Dichlorométhane. Décapage de façades ou graffitis » (FAS 3)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAS%203>

Page web du site INRS « Bâtiment et travaux publics »

<http://www.inrs.fr/accueil/secteurs/btp.html>

Fiche métier Bossons futé « Peintre en bâtiment » (fiche 265)

http://www.bossons-fute.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=673:fiche0265&catid=2:activites&Itemid=3

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.